



Guide pratique – Services d'interprétation en LSQ

Le Parti Québécois s'engage à rendre ses activités accessibles à ses membres sourds.

Quand les services sont couverts

Le Parti assume les frais d'interprétation en langue des signes québécoise (LSQ) pour les membres sourds lors :

- des Conseils nationaux et des Congrès ;
- des réunions officielles des exécutifs locaux ;
- des assemblées statutaires locales et régionales.

Comment procéder

1. Réservation : vous devez réserver vous-même les services d'interprétation.
2. Avis préalable : avant de réserver, informez votre présidence locale et la direction du Parti.
3. Confidentialité : les interprètes signeront une entente de confidentialité avec le Parti.

Ressources supplémentaires

- Une liste de membres du Parti maîtrisant la LSQ sera progressivement constituée pour soutenir les activités locales.
- Cette procédure sera revue et mise à jour au besoin afin d'assurer une accessibilité optimale.